L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 16 DECEMBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Une maison rue Marais, près Bayou, 256. Adresse: Spear & Escoffier. 16 déc—1f

DEMANDES.

DESIRE acheter une résidence, préférerait dans les rues d'Orléans, Remparts ou Bourbon. Payerait de $3,500 à $4,000 comptant. Adresser au Restaurant Antoine, 65 rue St Louis. 16 déc—3f

ON demande de bonnes ouvrières en robes. 29 Bourbon. 16 déc—1f

DEMANDE—Vieux timbres de poste, français et américain, sur enveloppe. S'adresser timbre, P. O. Draw 142. 15déc—7f

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de septembre 1894, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir:

Mme Violet S. Hyams vs son mari.—No 43,218—Division D.

Sur la motion de Messieurs Lazarus Moore & Luce, avocats de la plaignante et sur la production à la Cour de preuves valables de la demande de la plaignante. Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire contre le défendeur le 31 juillet 1894 soit maintenant confirmé et fait final et qu'en conséquence, il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Violet S. Hyams et contre le défendeur Henry Hyams, son époux, pour la somme de deux mille huit cent soixante-sept dollars et 35 cents avec reconnaissance de son hypothèque et privilège tacite sur tous les biens appartenant au dit Henry Hyams. Et il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la communauté de gains existant entre la dite plaignante Mme Violet S. Hyams et son époux Henry Hyams soit dissoute, et qu'elle soit déclarée séparée de biens, et avoir la capacité et l'autorité de contracter, d'acquérir et administrer ses biens et de faire et négocier les affaires comme si elle était une femme seule.

Jugement rendu le 7 septembre 1894.
Jugement signé le 12 septembre 1894.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 13e jour de septembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ONOFRE TRIAY, Député Greffier.
déc—8 12,16

PAR LE CONSTABLE.

E. Fernandez vs J. Herbet.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 21,632. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la vacherie du plaignant, ancien No 301 rue Dumaine, entre Derbigny et Nord Roman, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 28 décembre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Cinq vaches laitières.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et annotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
14 déc—14 21 28

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Grace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,009—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Catharine E. Williamson, veuve de J. H. Payton, exécutrice testamentaire de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
déc—8 19 16

Succession de Mary Theresa Harrahan femme de Peter Gallagher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 44,470—Division E—Attendu que Peter Gallagher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Theresa Harrahan, femme de Peter Gallagher, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
7déc—7 11 16

Succession de John R. Watson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,512—Division D—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John R. Watson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
12déc—12 16 21

Succession de Edward Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,515—Division E—Attendu que Alfred Harvey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Murray, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
12 déc—12 16 21

Succession de Charles P. McCann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,811—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary F. Tobin, exécutrice des mineurs McCann de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 11 16

Succession d'Adrien Cassard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,130—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mme Gabrielle Cassard, veuve d'Adrien Cassard, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 déc—9 13 18

Succession de Frank Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 43,349 — Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Mary Muller administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
7 déc—7 11 16

C. V. Kathman vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 43,141.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par C. V. Kathman, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
déc—8 12 16

Succession de John H. Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,451—Division C—Attendu que George B. Keller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John H. Keller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
déc—7 11 16

Succession de Mme Emelie Mellinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,467—Division E. Attendu que Mme E. F. Quintero a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emelie Mellinger, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
déc—7 11 16

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—George C. Preschen versus ses créanciers.—No 44 318—Division B—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire George C. Preschen, soit convoquée et tenue pardevant Charles T. Soniat, Esq., notaire, en son étude, No 13 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 26me jour de décembre 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de considérer et de déterminer sur l'application du dit pétitionnaire, pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que les personnes ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. H. Bryan, Esq., avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents en ce...

Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1894.
Signé: FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
déc 16 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR WM P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attention: Spéculateurs, Personnes qui désirent faire un bon placement.

Laitiers et tous ceux qui cherchent une place pour construire une maison pour leur famille. Pourquoi irez-vous à vingt milles de la ville, au milieu des marais, dépenser votre argent dans des villes imaginaires, quand il vous est facile, pour moins d'argent, d'acheter des lots de terre élevés, en plein centre de notre grande ville.

100 Lots de Terre.

Premier District.

Dans le voisinage des rues Broad, St-Patrick et Tulane avenue, Southern Athletic Club Park, Hebrew Cemetery, et Southern Chemical Works.

Dans l'affaire de la Succession de François Lacroix, le JEUDI, 17 Janvier 1895.

PAR WM. P. CURTIS—encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—Il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 (629 et 631 nouveaux numéros) rue Commune, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 5 décembre 1894, No 9,804, dans l'affaire de la succession de François Lacroix, la propriété ci-après décrite, d'après un plan exposé à la Bourse des Encanteurs.

1° Dix (10) lots de terre, situés dans l'ilet No 601, bornés par les rues Broad, Gravier, White et Perdido, et désignés comme lots Nos 5 à 8 inclusivement, et 31 à 36 inclusivement. 2° Douze (12) lots de terre situés dans l'ilet No 613, bornés par l'avenue Tulane, les rues White, Dupré et Gravier, et désignés comme lots Nos 1 à 11 inclusivement, et lot No 32. 3° Quinze (15) lots de terre situés dans l'ilet No 614, et bornés par les rues Gravier, White, Perdido et Dupré, et désignés comme lots Nos 6 et 7 et 11 à 17 inclusivement et 29 à 31 inclusivement.

4° Treize (13) lots de terre situés dans l'ilet No 625, borné par les rues Gravier, Dupré Perdido et Gayoso et désignés comme lots Nos 7 à 10 inclusivement et 18 à 26 inclusivement.

5° Dix (10) lots de terre situés dans l'ilet No 666, borné par les rues Poydras ou Julia, Rendon, Perdido et Lopez et désignés comme lots Nos 11 à 20 inclusivement

6° Vingt-deux (22) lots de terre situés dans l'ilet No 677 borné par les rues Hagan, Tulane Avenue, Rendon et Gravier et désignés comme lots Nos 1 à 1[illegible] inclusivement et 27 à 32 inclusivement.

7° Dix-huit (18) lots de terre, situés dans l'ilet No 831, borné par les rues Banks, Bernadotte, St-Patrick et Palmyre, et désignés comme lots Nos 10 à 27, inclusivement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance dans un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, garantie par lien du vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Acte de vente pardevant A. G. Lacoste, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

16 déc—16 23 30—janv 6 13 16 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Liquidation.

PROPRIÉTÉ COMMERCIALE DE VALEUR

Dans le Deuxième District,

—Occupée par le—

Commercial Cooperage Co., Limited,

De face à la Promenade Carondelet, entre Johnson et Prieur.

—Aussi—

Un Ilet entier de Terre,

De face à la Promenade Carondelet, entre les rues Salcedo et Gayoso.

Dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd.

Jeudi, le 10 Janvier 1895.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet. — JEUDI, le 10 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, entre St Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 3 décembre 1894, rendu dans l'affaire de John H. Murray vs. Commercial Cooperage Co., Ltd, No 44,317 du dossier de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, faisant face à la Promenade Carondelet, dans l'ilet No 251, borné par les rues Johnson, Prieur et St-Pierre; les dits lots mesurent chaque 32 pieds 2 pouces et 5 lignes à la Promenade Carondelet, 32 pieds 6 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, et 121 pieds 10 pouces de profondeur du côté du lot No 3, 119 pieds 4 pouces et une ligne de profondeur entre les dits lots 4 et 5, et 116 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur entre les lots 5 à 6. Les améliorations consistent de deux vastes cottages en bois à deux étages, large hangard, tout s'y touchant; la bâtisse principale faisant face à la Promenade Carondelet est recouverte en ardoises; la bâtisse dans le fond et le hangard sont recouverts en fer corrugé. Il y a deux caves, un chip burner dans la cour. Toutes les améliorations sont en bonne condition

2° Un ilet de terre entier et améliorations qui s'y trouvent, borné par la promenade Carondelet, les rues Salcedo, Gayoso et Toulouse, mesurant 282 pieds 7 pouces et 11 lignes de face sur la promenade Carondelet et 231 pieds 4 pouces et 4 lignes de face rue Salcedo, et 282 pieds 11 pouces et 9 lignes de face rue Toulouse et 4 pouces de face rue Gayoso, contenant 18 lots de terre numérotés de un à dix-huit inclusivement, et désigné comme ilet No 402.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité usuelle; l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John T. Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 16 23 30—6 10 janv—

PAR LOUIS A. RICHARDS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vendredi, le 21 décembre 1894.

Succession de Gustave Bockenhagan.

Groceries, Vins, Liqueurs, Bois, Charbons, un lot de meubles de maison et une action du Enterprise Rifle Club.

PAR LOUIS A. RICHARDS Encanteur.—Bureaux 629 rue Commune—VENDREDI, le 21 décembre 1894, à 10 heures A. M., sur les lieux, situé au coin des rues Ste-Anne et Dorgenois, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu et daté le 10 décembre 1894, et pour le compte de la succession de Gustave Bockenhagan, No 44,424 du dossier de la dite cour, il sera vendu à l'enchère publique il se vendu: le contenu de la grocerie, meubles, etc.; aussi, une action du Enterprise Rifle Club.

Conditions—Comptant.

11 déc—11 15 16 19 20 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sophie Hahn, (née Strengel) Mercredi le 9 janvier 1894. Propriété à Carrollton.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, No 129, nouveau numéro 631 rue Commune—Le MERCREDI, 9 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement du 6 décembre 1894, lancé par l'Hon. N. H. Righter, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans certain procès, intitulé "Succession de Sophie Strengel, décédée, femme de John Hahn" et pour le compte de la dite succession, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, désigné par le No 5, aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième (7) District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Jefferson, Plum, Cinquième, lequel lot mesure 30 pieds de face, rue Claiborne, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un dépôt de 10 pour cent du prix sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Fred. Daibel, notaire (bureau au Masonic Temple) aux frais de l'acquéreur.

9 déc—9 19 26—janv. 2 6 9

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les jolies et productives RÉSIDENCES DOUBLES, Nos 80 et 80 1/2 et 82 et 82 1/2 rue Clouet,

Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Succession de Mme Amanda Taylor.

No 44,142—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 15 janvier 1895, à midi, à la Bourse d'Encan et de Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St-Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Le joli cottage en bois, bien bâti, à deux corps de logis, couvert en ardoises, Nos 82 et 82 1/2 rue Clouet ayant quatre chambres, hangar, cave, cour dans le fond et allée de chaque côté.

2° Le désirable cottage en bois, à deux corps de logis, Nos 80 et 80 1/2 rue Clouet, ayant sept chambres en tout, deux caves, cour dans le fond et une allée de côté double. Les dits lots sur lesquels sont bâtis les dits cottages sont décrits comme suit, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 251, borné par les rues Clouet, Montegut, Dauphine et Bourgogne, désignés par les lettres A et B sur un plan de voyer annexé à un acte de l'inventaire dans cette affaire, fait par Edgar Pilié, voyer, en date du 9 novembre 1894, et conformément au dit plan, mesurent, au pied américain, comme suit, à savoir: Le lot "A" commence à une distance de 77 pieds de la rue Dauphine, et mesure 47 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de 110 pieds et est composé du lot original No 5 et de 16 pieds 8 pouces et 4 lignes qui touche le lot original No 6, et le lot "B" touchant le "A" sur le côté vers la rue Bourgogne et mesure 33 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Clouet par une profondeur entre lignes égales et parallèles de 110 pieds et est composé de 9 pieds 5 pouces et 4 lignes du lot original No 6, et la totalité du lot original No 7 se touchant.

Dans un district très populeux, près des chars électriques et tous autres avantages, ces propriétés de choix seront vendues séparément.

Conditions—Un tiers ou plus ou le tout comptant, au gré des acquéreurs, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent du prix de leur enchère sera requis pour lier la vente.

Actes de ventes pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 déc—9 16 23 30—janv 6 13 à date

A louer.

A la Baie St Louis, dans un des endroits les mieux bâtis, et les mieux habités, sur un site charmant, une maison complètement neuve et des plus confortables, ... grande famille. S'adresser 94 rue de l'Esplanade. 2 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SANS RESERVE.

LA PROPRIÉTÉ À DEUX ETAGES

Et Magasin de Valeur,

No 297 RUE ST-THOMAS,

Entre les rues St-Jacques et Félicité.

—Et le—

Cottage-Résidence DE CHOIX.

No 38 RUE LAUREL,

Entre les rues St-André et Ste-Marie.

Mme Catherine Von Droskowsky et son époux vs Nicholas Vogelsanger et als.

No 43,687.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MARDI, 18 décembre 1894, à midi à la Bourse d'Encan de Propriétés Foncières. Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 19 octobre 1894 et signé le 25 octobre 1894 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, daté 16 novembre 1894, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée:

1° Le désirable magasin et résidence en bois à deux étages recouvert en ardoises, No 297 rue St-Thomas, entre St-James et Félicité, contenant un vaste magasin avec vitrine, trois chambres et large passage briqueté, hangars, deux citernes et large cour à l'arrière, et au premier étage et trois chambres. Le terrain est décrit comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan dressé par Th. Rottinghaus, voyer, le 28 mai 1845, et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St-Thomas, entre les rues St-James et Félicité, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° La résidence de choix en bois à deux étages, No 38 rue Laurel, entre St-André et Ste-Marie, contenant deux chambres et cuisine détachée, citerne, grande cour à l'arrière, etc. Le lot est décrit comme suit, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-André, Ste Marie, Laurel et Annonciation, formant partie du lot de terre désigné par le No 40 du dit ilet laquelle portion de terre mesure 30 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Laurel sur 150 pieds de profondeur sur la ligne des lots 18, 19 et 20, et 150 pieds 6 pouces sur la ligne de l'autre portion du lot No 40.

Dans un quartier tranquille et à proximité d'églises, écoles et lignes de chemins de fer. Louée à raison de $72 par an.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Actes de vente, pardevant Jeff. C. Wenck, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.

17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lots de terre de valeur pour bâtir, près de l'avenue Canal et des rues Genois, Gasquet et Palmyre.

Succession de Joseph A. Burk.

No 33,354—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté du 28 novembre 1894 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Huit lots de terre bien situés, avec droits, passages, privilèges et avantages qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans l'ilet No 707, Premier District de cette ville, bornés par les rues Genois, Gasquet, Palmyre et Clark, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 18, 19, 20 et 21 sur un plan de G. T. Dunbar, déposé en l'étude de G. J. Mosey, ancien notaire en cette ville, daté du 12 avril 1848; le dit lot No 1 forme l'encoignure des rues Genois et Gasquet; mesurant 33 pieds 6 pouces de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur et de face sur la rue Genois et les dits lots Nos 2, 3 et 4 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Gasquet par 108 pieds de profondeur entre lignes parallèles; et le dit lot No 21 forme l'encoignure des rues Palmyre et Genois, mesurant 33 pieds 6 pouces de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur et face à la rue Génois, et les dits lots Nos 18, 19 et 20 se touchent, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Palmyre sur 108 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. A un ilet seulement de l'avenue Canal et dans un voisinage s'améliorant.

Conditions—La moitié comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans en des billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien et privilège de vendeur. Les acquéreurs devront faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

2 déc—2 9 16 23 30 au 2 jan

PAR DANZIGER & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour Effectuer un Partage entre les Héritiers.

F. Samuels vs A. Samuels et als.

No 43,464—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Nos 228 et 230 rue Commune, entre Dryades et Remparts, et le No 139 rue Bienville, entre Dauphine et Bourgogne

Aussi 3 Actions du Stock-Capital de la New Orleans Insurance Association.

PAR DANZIGER & STERN, D. DANZIGER, encanteur—Bureau, No 59 rue Carondelet.—MARDI, 18 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 12 novembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Nos 228 et 230 rue Commune.

Un certain lot de terre, aussi avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui s'y trouvent, y ayant droit ou y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet portant le numéro municipal 268, borné par les rues Commune, Dryades, (autrefois Philippa) Remparts, (autrefois Cirque) et Gravier; le dit lot de terre commence à une distance de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes de l'angle du point d'intersection des rues Dryades et Commune ou à une distance de cent cinquante cinq pieds sept pouces et sept lignes de l'angle des rues Remparts et Commune et mesure trente huit pieds six pouces de face sur la rue Commune, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et deux lignes entre lignes égales et parallèles, le tout en mesure américaine et d'après un plan et certificat de voyer faits par George De Armas, député voyer de ville, en date du 24 novembre 1892, et annexé à un acte de correction et de rectification passé pardevant B. Rouen, notaire, le 28me jour de novembre 1892.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à deux corps de logis, à deux étages et mansarde, couverte en ardoises, portant les numéros municipaux 228 et 230 rue Commune, retirée de la rue, ayant sur chaque côté cinq chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au second étage et deux chambres dans les mansardes, caves, hangar, gas, water works, etc.

No 139 rue Bienville.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Bienville, Bourgogne, Dauphine et Conti, mesurant trente pieds de face à la rue Bienville, sur une profondeur de cent vingt pieds.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent.

La dite résidence et améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages couverte en ardoises, No 139 rue Bienville, ayant au rez-de-chaussée deux grands salons avec foyer, portes à coulisse au second étage, quatre chambres à feu, corridor et galerie de face et dans le fond, et au troisième étage quatre chambres à feu et galerie dans le fond. Une cuisine en briques à trois étages couverte en ardoises en connection avec la maison principale et ayant au premier étage office, deux chambres, une à feu, lieux d'aisance, etc., et au deuxième étage trois chambres, deux avec feu, lieux d'aisance et galerie, et au troisième étage trois chambres et galerie, porte pour voiture, cour en partie pavée en briques et en pierre, water-works, cave, jardin dans le fond, etc.

3° Trois actions du fonds capital de la New Orleans Insurance Association.

Conditions—Comptant; 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 nov—16 20 27—4 11 16 17 18 déc

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de terre de choix formant l'encoignure des rues Toledano et Constance.

Succession de Mary Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy.

Cour Civile de District—Dossier No 44,085.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 142 rue Carondelet près Commune—MERCREDI, le 2 janvier 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 27 novembre 1894. Dossier No 44,085, pour le compte de la succession de Marie Coyle, épouse de Jeremiah McCarthy, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 160, borné par les rues Constance, Laurel, Toledano et Louisiana Ave., et formé le coin des rues Constance et Toledano, désigné par le No 23 et mesure 32 pieds de face rue Constance, sur une profondeur et façade rue Toledano de 129 pieds entre lignes parallèles, d'après le plan à la place de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un crédit d'un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et avec toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent comptant sur les lieux et le paiement des taxes de 1895.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 déc—2 9 16 23 30 à date

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin F. Post, administrateur de la succession de Lorenzo Post et individuellement vs Mme Joseph Ames, épouse de Frederick W. Ames et als. No 43,655, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Double cottage enjolivé, 338 et 340 rue Franklin.

Une double ligne de chars électriques passent devant la porte;

A proximité des écoles, des églises et lieux d'amusement et du nouveau dépôt I. C. & Miss. V. R. R.

Jeudi, le 3 janvier 1895, à midi.

A LA BOURSE DES ENCANTEURS Nos 629 et 631 rue Commune, à midi, le JEUDI, 3 janvier 1895, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. D King, juge de la Division B de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de B. F. Post, daté le 26 novembre 1894 et plus tard un jugement rendu le 21 novembre 1894 et signé le 27 nov. 1894 par l'Hon F. A. Monroe, juge de la Division C de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Benjamin F Post, administrateur de la succession Lorenzo Post, et individuellement vs Mme Joséphine Ames, épouse de Frederick W. Ames et al., les deux ordres ou jugement adressés à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Clio, Erato, Liberté, désigné comme lot No 5 sur un plan du dit lot et propriété déposé en le bureau de T. O. Stark, notaire dans cette ville; le dit lot mesure, commençant à une distance de 116 pieds 6 pouces 3 lignes du coin des rues Franklin et Erato, 29 pieds de face rue Franklin sur 112 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur la balance à un crédit de un et deux ans représenté par des billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur. Plan à la Bourse.

BAYNE & ONORATO.
Propriétés foncières, hypothèques et placements d'argent, 621 rue Gravier, à côté de la Banque Nationale de Whitney.

29nov—29 30—déc 2 3 9 10 16 17 23 24 30 31 janv 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Elizabeth Byrne, veuve de Louis Palms.

Jeudi le 27 décembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, à côté de la Banque Nationale d'Etat.

Charmante résidence à l'encoignure de l'avenue de l'Esplanade et de la rue Dupré, avec une double voie de chars électriques devant la porte.

Cottage dans le Deuxième District, No 220 rue Miro, (rapportant un bon loyer).

Résidence cottage, No 591 (ancien numéro) rue Nord Claiborne près des Champs-Elysées, dans le Troisième District, louée à raison de $13 par mois, avec une double voie de chars urbains devant la porte.

Deux splendides terrains rue Cadiz, dans le Sixième District, avec bâtisse sur les terrains, et le cottage double avec deux étages dans le fond, Nos 627 et 629 (anciens numéros) rue Constance près de l'avenue de la Louisiane.

Loué à raison de $10 par côté Toutes les taxes, y compris celles de 1894, sont payées.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. Division B.—No 44,144.—En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B. de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 20 novembre 1894, adressé à J. L. Onorato, Encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, le JEUDI 27 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1° Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lepage, Dupré, White et Esplanade, désignés comme lots Nos 9 et 10, sur un plan dressé par Pecquet et Crampon, le 12 juin 1865, et déposé en l'étude de J. Graham, ancien notaire, comme plan No 171, et aussi par les mêmes numéros, sur un plan dressé par J. Strenler, le 19 juillet 1875 et déposé comme plan No 40, en l'étude de A. Hero, Jr.; les dits lots se touchent et mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Lepage et 33 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Esplanade sur les profondeurs suivantes, à savoir: Le No 10 forme l'encoignure des rues Esplanade, Lepage et Dupré et a une profondeur de 127 pieds 3 pouces sur la dite rue Dupré et a une profondeur de 137 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la ligne le séparant du lot No 9, le quel a une profondeur de 148 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne le séparant du lot No 8.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Miro, Tonti, St. Philippe et Ursulines, étant une partie du lot désigné par le No 5 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer, daté du 17 janvier 1859 et déposé en l'étude de E Bouny, notaire. La dite portion de terre mesure, en mesure américaine, 16 pieds de face à la rue Miro, 17 pieds 2 pouces et 7 1/2 lignes de largeur dans le fond, 76 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui la sépare du lot No 4 et 71 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne de fond qui la sépare de la balance du lot No 5; ladite portion du lot ci-dessus décrit, est la partie la plus rapprochée de la rue St Philippe du lot No 5

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, désignée par le No 9 de l'ilet No 13, bornée par les rues St-Avid (Claiborne) Champs-Elysées, Prosper, (maintenant Derbigny) et Français, sur un plan dressé par C. F. Zimple, daté du 2 février 1833 et déposé en l'étude de C. Pollock, ancien notaire, le dit lot mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue St Avid (Claiborne) sur 142 pieds 1 pouce de profondeur.

4° Deux lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Faubourg Ouest Bouligny dans l'ilet No 38 de l'ancien plan du dit Faubourg, maintenant l'ilet No 291 de nouveau plan, borné par les rues Cadix, Plaquemine (ou Colisée), Jena et Chestnut; les dits lots mesurent chacun 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadix sur 105 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, les dits lots sont désignés par les Nos 18 et 19.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Toledano, Magazine et l'Avenue de la Louisiane, désigné par la lettre A, sur un plan fait par S. G. de l'Isle, architecte, daté du 2 mars 1891 et enregistré dans le bureau du shérif civil, la dite portion de terre se compose du tout le lot No 5 et partie du lot No 4 du dit ilet; d'après le dit plan le dit lot est à une distance de 216 pieds 8 pouces de l'encoignure de l'Avenue de la Louisiane et de la rue Constance et mesure 39 pieds 11 pouces de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit; balance devant être garantie par hypothèque sur la propriété vendue à 7 pour cent d'intérêt avec les réclamations usuelles d'hypothèques. Les acquéreurs devront déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire. Les plans sont à la Bourse. Les personnes désirant faire l'inspection des lieux doivent se procurer des cartes d'admission de

BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières, hypothèques et placements d'argent,
621 rue Gravier,
A côté de la Banque Nationale de Whitney.

27 nov—27 28—déc 2 3 9 10 16 17 23 24 25 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

La jolie demeure à deux étages, Ancien No 95 rue Locust, louée à raison de $14 par mois, et le cottage double en bois de bon rapport, anciens Nos 97 et 97 1/2 rue Locust, loué à raison de $15 par mois de chaque côté.

Jeudi, 27 décembre 1894, à midi.

Succession d'Enos T. Lane et son épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B—No 41,668.

EN VERTU de plusieurs ordres de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, et plus récemment, d'un jugement spécial rendu le 31 octobre 1894, et signé le 8 novembre 1894, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, le JEUDI, 27 DECEMBRE 1894, A MIDI, A LA NOUVELLE BOURSE DES ENCANTEURS, NUMEROS 629 et 631 RUE COMMUNE, à côté de la banque Nationale d'Etat, de la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Magnolia, Lafayette et Poydras, désigné par le numéro treize sur un plan fait par S. Bringier, voyer général, le 28 décembre 1848, annexé à un inventaire dans la succession d'Henry De Eude, à l'étude de C. Pollock, ancien notaire, en date du 23 février 1857. Le dit lot mesure trente un pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Locust, par cent vingt-deux pieds sept pouces et une ligne de profondeur. Les améliorations consistent d'une résidence simple en bois de deux étages, contenant des galeries sur la façade et de côté, salon, salle à manger, cuisine, 5 chambres à coucher, chambre pour harnais, grenier à foin, écurie avant environ six mangeoires, hangar, chambre à repasser, citerne, lieux d'aisance, etc, grande cour ayant une entrée pour les wagons. La maison est louée à de bons locataires à raison de $14 par mois, devrait rapporter $16.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même ilet et touchant au dit lot numéro treize; le dit lot est désigné par le numéro quatorze sur le même plan ci-dessus mentionné dans l'inventaire ci-dessus décrit; le dit lot numéro quatorze mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de cent vingt-deux pieds, sept pouces sur une ligne, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage en bois d'un bon rapport, contenant de chaque côté, salons doubles, le gaz, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie, citerne, hangar, avec cour dans le fond de chaque côté et loué à d'excellents locataires pour $15 par mois chaque côté.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie; les acquéreurs devront faire un dépôt de 20 pour cent du prix de leur enchère au moment de la vente et de payer pour l'acte de vente, pardevant Fred. Adolph, notaire, et assumeront les taxes de 1894.

Voyez les plans à la Bourse.

BAYNE & ONORATO,
Propriétés foncières hypothèques et placements d'argent, 621 rue Gravier, à côté de la Banque Nationale de Whitney.

21 nov—21 22 23 24 25 28—déc 6 13 20 27

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Venant d'être reçu de France des premières maisons, des feutres et autres articles pour la réparation de pianos, à laquelle je donne mon attention personnelle; plus de trente ans d'expérience. Spécialité pour les accords de pianos. Ordres de la campagne promptement exécutés.
30 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Grande Vente à l'Encan D'OBJETS EN GAGE,

CHEZ Mme Vve J. ANGLADE,

Coin des rues Conti et Bourbon,

LUNDI, 17 Déc., à 11 heures,

Et continuera jusqu'à ce qu'on ait disposé du tout, et consiste en un grand assortiment varié tels que—

Riches solitaires, boucles d'oreilles, broches, bagues, épingles, etc., en diamants.

Montres en or des meilleures manufactures américaines, anglaises, suisses, françaises et autres, etc.

Montres en argent des fabriques les plus célèbres, fusils à deux coups, revolvers, bagues en or, épingles, broches, argenterie, plaqué, pendules, chaînes de gousset, châtelaines, chaînes, et tout espèce d'autres articles riches imaginables et variés trop longs à énumérer.

P. S.—Les diamants seront vendus de 1 à 2 heures P. M.

Conditions—Comptant.

SPEAR & ESCOFFIER, Encanteurs,
13 déc— 155 rue de la Commune.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Sixième District.

Anthony Stortz et al. vs Joseph Stortz et als.

No 43,743—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 rue Commune—MERCREDI, 16 janvier 1895, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 629 et 631 rue Commune, près commune, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 octobre 1894 et signé le 30 octobre 1894 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et aussi en vertu et conformément à un jugement de la même Honorable Cour, rendu le 10 décembre 1894 et signé le 14 décembre 1894, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine moitié d'ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Sixième District de cette ville, étant la moitié de l'ilet borné par l'Avenue Nashville les rues Camp, Chestnut et Eléonore, composée de dix lots de terre numérotés 1, 2, 3, 4, 15, 16, 17, 18 19 et 20, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, daté le 19 décembre 1859 et déposé au bureau de C. V. Foulon, notaire en cette ville; les dits numéros un, deux, trois et quatre mesurant chaque 30 pieds de face rue Camp sur une profondeur de 120 pieds; le lot numéro un forme le coin des rues Camp et Eléonore, les lots numéros 15, 16, 17 et 18 mesurent chaque 30 pieds de face rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds; le lot 18 forme le coin des rues Chestnut et Eléonore; les lots Nos 19 et 20 mesurent chaque 30 pieds de face rue Eléonore sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise de Joseph Stortz par achat de John Hegan, par acte pardevant E. G. Wells, notaire en cette ville, le 2 mai 1874, enregistré dans le livre du bureau de transfert No 101, folio 309.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. l'acquéreur assumera le paiement, en plus encore de son prix offert, les taxes pour l'année 1895.

Acte de vente pardevant B. Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

15 déc—15 19 26—2 9 16 janv

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wagons, Chevaux, Fourrage, etc.

George A. Gitz vs ses Créanciers.

No 44,131—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN, E. Curtis, Encanteur, Bureau, Nos 50 et 52 rue Baronne—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B., l'Honorable Fred D. King, juge, daté du 3 décembre 1894 et à moi adressé, dans l'affaire de Geo. A. Gitz vs ses créanciers, je procéderai à la vente, sur les lieux No —— rue St. Rem... près Joséphine et à la Mississippi Valley Railroad Yard No 2, le LUNDI, 17 DECEMBRE, à 11 heures, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

150 balles de foin (plus ou moins) 40 sacs d'avoine et du son (plus ou moins), un lot de farine de maïs et de grains; deux chevaux; une jument; deux wagons, balances, coffre-fort, etc, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

5 déc—5 9 12 16 17

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jugements, Réclamations, Etc.

The Lambou & Noël Lumber & Manufacturing Co., Limited et als. vs. Home Brewing Company.

No 39,571—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, —W. A. KERNAGHAN, encanteur.—Bureau, No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet.—LUNDI, 17 décembre 1894, à 10 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 de la Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 décembre 1894, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour. Division ... dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un lot de réclamations, jugements, actifs de la Compagnie, procès, etc, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

6 déc—6 7 16 17

PAR WM. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE,

Vente de Liquidateur,

—TOUT L'ATTIRAIL—

Complet et de valeur de la fabrique de Tonnellerie de la "Compagnie Limitée de la Tonnellerie Commerciale,"

—Situés sur la—

1. Promenade Carondelet et la rue Prieur.
2. Sur le bord du Canal, entre les rues Dorgenois et Prieur.
3. Sur le site Barat Mill près la rue Rochebave.
4. Sur les Champs-Elysées, coin Chartres.
5. Sur la rue Decatur, coin Conti.

Deuxième District.

Consistant en un assortiment complet du matériel et d'outils de tonnellerie, douves, perches pour faire des cercles de barils, tonneaux, barils et petits barils, wagons, camions, charrettes et mulets, meubles de bureau, etc

LUNDI, LE 17 DECEMBRE,

Et les jours suivants, jusqu'à la fin de la vente. Commençant à la fabrique sur la Promenade Carondelet et la rue Prieur,

A 10 HEURES PRECISES,

Dans l'affaire de John H. Murray vs "The Commercial Cooperage Co., Lt'd."

No 44,317—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

IL sera vendu à l'encan, LUNDI, le 17 décembre 1894, commençant à la fabrique, Promenade Carondelet et la rue Prieur, et se continuant tous les jours jusqu'à la fin de la vente, dans l'ordre des divers endroits sus-mentionnés, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon George H. Théard, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No 44 317, daté du 3 décembre 1894, les articles et meubles ci-dessus décrits, conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM P. CURTIS, Encanteur,
No 9 rue Carondelet.
5 déc—5 9 16 17 18

1-5-8

Réfléchissez! Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour ou $6 pour 365 jour.

Faites-la prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de SOARDS.

Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.

Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.

C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.

City Directory, prix......$6 00
Business Directory, prix. 1 00
Mappe de la Ville, Litographiée, 3 couleurs........ 50

Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp.
6 mars—

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c et $1.00.

J. S. LANDRY

J. S. LANDRY, Surintendant. Agent général pour le Fret et les Passagers

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Shérif d'environ 138 rouleaux de papier P. et B.

Richard Francis versus People's Slaughterhouse and Refrigerating Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 43,865—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 26 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux connus comme le People's Slaughterhouse, borné par le fleuve Mississippi, la rue Dauphine et les rues projetées Adam et Charbonnet.

Environ 138 rouleaux de papier P. et B.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 déc—14 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur, améliorée dans le Cinquième District.

The Inter-State Building and Loan Association, versus Mme Dolce Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 44,356—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs. Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 17 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet numéro cent-cinquante-cinq (155) borné par les rues Homer, Newton, Franklin et Monroe, désigné comme lot No vingt deux (22) mesurant en mesure française, trente pieds (30) de face rue Newton, sur une profondeur et de face rue Monroe, de cent vingt (120) pieds, étant trente (30) pieds de largeur sur la ligne en arrière, et cent vingt (120) de profondeur sur la ligne de côté, le divisant du lot No vingt un (21) dans le dit ilet No 155.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
13 déc—13 20 27—janv. 3 10 17.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Troisième District.

Henry Charnock vs L. Blumenthal & Cie.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,972—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant désignée comme lot "D" et située dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Royale, Paix et Chartres, mesurant dix neuf pieds cinq pouces de face à la rue Royale sur cent sept pieds cinq pouces et quatre lignes de profondeur, entre lignes parallèles, acquis par L. Blumenthal, par acte passé pardevant A. Barnett, notaire, daté le 27 juin 1876, titre enregistré au Bureau de Transfert, livre No 108, folio 534.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 nov—17 23 30—déc 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Troisième District

Firemen's Building Association versus George F. Hauck

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,967. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 17 janvier 1895 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 53 borné par les rues Union, Solidelle, Prosper et Français, mesurant, en mesure française, 30 pieds de face rue Union sur une profondeur et de face rue Solidelle de 56 pieds, en mesure américaine, étant partie du lot No 13.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 déc 14 21 28—3 10 17 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'une Propriété Améliorée très Attrayante et de Valeur, connue comme le (vieux numéro)

689 RUE MAGAZINE,

Entre les rues Philip et Première.

Judah Hart vs Lilly (ou Lillie) Knight.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,015—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Première, Magazine, Philip et Camp, mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt un pieds un pouce et composé du tout des lots Nos 11 et l'arrière du lot No 12 lesquels lots sont décrits d'après un certain plan dressé par B. Buisson, voyer, daté le 25 avril 1842 et déposé pour référence au bureau de T. Taresand, notaire, et aussi désigné par le même numéro, d'après un plan dressé par T. Pettingrain daté le 17 mars 1847, et déposé comme plan No 14 au bureau de G. R. Stringer, ancien notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
23 nov—23 30—déc 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de grandes propriétés améliorées de valeur dans le Sixième district.

William W. Weiss vs Mme Regina Geyer, femme de John F. Geyer, et John H. Frye.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 44,188.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters et les rues Levée, Front et Léontine, et mesurant 232 pieds 9 pouces de face rue Levée. 244 pieds 4 pouces et 3 lignes de face rue Front, 284 pieds de face rue Léontine et borné sur le quatrième côté par le reste de l'ilet.

2° Un certain lot de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Peters et les rues Front, Léontine et le fleuve Mississippi et mesurant 246 pieds 4 pouces et 7 lignes de face rue Front, 217 pieds de face rue Léontine, et borné sur l'autre côté par le fleuve Mississippi et le reste de l'ilet.

Le tout du ci-dessus mesuré, d'après un plan dressé par H. L. Stewart, ingénieur civil, un croquis duquel est annexé à un acte de dépôt passé pardevant James Fahey, notaire.

Aussi avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes privilèges et avantages y appartenant

Les propriétés ci-dessus ont été acquises par achat par les défendeurs (dans la proportion d'une moitié indivise chacun) de la succession de Gerhard W. Frye, par acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 5 juin 1890. (Titre enregistré C. O. Bk 134, folio 576).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov —23 30—7 14 21 27 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété dans le Quatrième District.

W. H. McLellan vs. H. N. Frisbie et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,744.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 357, borné par les rues Freret, Troisième, Locust et Quatrième, et mesurant cent vingt-sept pieds de face à la rue Freret sur une profondeur de deux cent soixante-dix-sept pieds, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Veuve Dorothea Welp.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14déc—1 6 13 20 27 jan3

Guérison du DIABÈTE

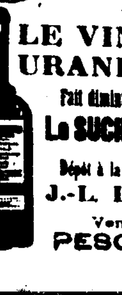

LE VIN URANÉ Pesqui

Fait diminuer de 1 gr. par jour La SUCRE DIABÉTIQUE

Dépôt à la NOUVELLE-ORLÉANS J.-L. LYONS & Cie

Vente en gros: PESQUI, Bordeaux

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété bien située dans le Sixième District.

Leonard Naef versus Bernhard Meyer, syndic provisoire des créanciers de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 43,904—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Webster, Magazine, Constance et avenue Henry Clay, est désignée par les Nos 17 18 et 19, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, sous date du 22 mai 1867, et déposé au bureau de S. Magner, notaire dans cette ville; un croquis du dit plan, est annexé à un acte pardevant George C. Préot notaire, daté le 3 mars 1888, par lequel Richard H. Hooper a acquis la dite propriété de John Klein et George H. Shotwell. Les dits lots se touchent et mesurent comme ci-après décrits, à savoir: Lots Nos 17 et 18 mesurent chacun trente-un pieds 5 pouces et 2 lignes de face rue Webster, sur une profondeur de cent-dix pieds entre lignes parallèles, et lot No 19, mesurant trente un pieds 5 pouces et 2 lignes rue Webster, commençant à un point, 62 pieds 10 pouces et 6 lignes de distance de l'encoignure Webster et Magazine, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Acquis par John Henry de Richard H Hooper, par acte pardevant Joseph D Taylor, notaire daté le 25 mai 1893. Titre enregistré au bureau de Transfert, livre No 147, folio 357.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 nov—16 23 30—déc 7 14 20.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Troisième District, rue des Champs-Elysées.

Paul Castaing vs Alexandre Lafrance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,140.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 3 janvier 1895, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, avantages, bâtisses et améliorations y appartenant, situés dans le Faubourg Franklin Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Prosper et Claiborne, et désignés par les Nos 7 et 8 d'après un plan dressé par A de Armas, voyer, le 23 mai 1873, et un croquis par le même voyer, maintenant en la possession de Francisco Vergas, lesdits lots se touchent et mesurent chaque en mesure américaine, vingt-neuf pieds un pouce et trois lignes de face rue Champs Elysées sur une profondeur de cent onze pieds neuf pouces et cinq lignes entre lignes égales parallèles.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Pour du comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation du pétitionnaire, la somme de onze cents dollars avec huit pour cent d'intérêt là dessus par an du 31 mars 1894 jusqu'au jour de la vente, cinq pour cent honoraires d'avocat sur le total de cela, trois dollars de frais pour la copie de l'acte; huit dollars 75 cents pour frais de greffier, toutes les taxes dues et les honoraires et frais du procès et de la vente.

2° L'acquéreur assumera le paiement de deux billets à recevoir, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété datés du 27 décembre 1892, pour onze cents dollars chacun, payables respectivement, deux et trois ans après date, à la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle Orléans, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, et aussi il assumera toutes les obligations de l'acte de vente et hypothèque passées pardevant P. L. Fouchy, notaire, le 27 décembre 1892. N'ayant pas à payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, etc

3° Et la balance du prix de l'adjudication s'il y en a comptant sur les lieux. Et en cas que le prix offert sur la propriété soit, après déductions, des honoraires, frais et taxes sus-mentionnés pour du comptant, n'élève à moins que le montant total de la réclamation du pétitionnaire avec intérêts sus-mentionnés et les billets devant être assumés comme il est décrit ci-dessus alors, l'acquéreur paiera au pétitionnaire la balance du montant sus-mentionnée et il assumera les billets décrits en un pro-rata de l'étendu de la balance de son offre.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
30 nov—30—déc 7 14 21 24 janv 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Septième District.

G. W. Williams & Bro. vs R. H. Dykers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 44,050 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 20 décembre 1894 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Six certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Septième District de cette ville, anciennement dans la ville de Carrollton et paroisse de Jefferson, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Hilary, Pearl et Commerciale, et désignés comme lots Nos 14, 15, 16, 17, 18 et 19 d'après un plan dressé par W. Fornbey, voyer, sous date du 4 avril 1853 et déposé pour référence au bureau de A Chiapella, ancien notaire en cette ville. Le dit lot No 14 mesure trente pieds de face à la rue Commerciale sur une profondeur de cent cinquante pieds et les lots Nos 15 à 19 inclusivement se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces, entre lignes parallèles

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
16 nov—16 23 30—déc 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante de Propriétés de Valeur du Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Rocheblave et Dorgenois.

Charles G Hoffman vs O. H. Schoenhausen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 44,212—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 décembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No 331, borné par les rues Canal, Dorgenois, Rocheblave et Douane, et mesurant (ledit lot) quatorze pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de cent trente trois pieds cinq pouces sur le côté vers la rue Dorgenois, cent quarante un pieds six pouces et trois lignes de profondeur sur le côté opposé et une largeur dans le fond de soixante deux pieds, sept pouces, cinq lignes, le tout conformément à un plan fait par Arthur de Armas, voyer de ville, en date du 19 mars 1886, annexé à un acte passé pardevant J. V. Charpentier alors notaire en cette ville, en date du 4 décembre 1886.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Rocheblave et Dorgenois désignés par les numéros huit et neuf sur un plan dressé par Piquet et Crampon, voyers, le 22 octobre 1864, et déposé pour référence en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire en cette ville; lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit à savoir: Le lot No neuf mesure vingt-sept pieds de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent quatorze pieds entre lignes parallèles; et le dit lot No huit mesure quarante-un pieds cinq pouces de face à la dite rue Canal, neuf pouces et sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quatorze pieds sur la ligne touchant le dit lot No neuf et cent vingt pieds onze pouces et six lignes sur la ligne du côté opposé qui s'étend obliquement vers la rue Dorgenois, le tout au pied américain.

3° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Dorgenois et Rocheblave, laquelle portion de terre forme la partie du fond du lot original No six, et est désignée par la lettre "B" sur un plan dressé par Arthur de Armas, voyer de ville, et annexé à un acte passé pardevant J. V. Charpentier, alors notaire, le 4 déc. 1886. (Une copie du dit plan est annexée à un acte de vente passé pardevant F J Alex, notaire, le 18 janvier 1893, de qui le dit O. H. Schoenhausen a acquis la dite propriété, conformément au dit plan la dite portion de terre B mesure soixante-deux pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne qui la divise du lot A sur le dit plan, vingt-sept pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne qui la divise du lot A sur le dit plan, vingt sept pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Rocheblave, soixante-onze pieds onze pouces et deux lignes sur la ligne du fond, près de la rue Douane et vingt-trois pieds deux pouces et cinq lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Dorgenois, au pied américain.

4° Un certain morceau de terre situé dans le deuxième district de cette ville, borné par les rues Canal, Douane, Rocheblave et Dorgenois, sur un plan dressé par H. B. Brown, voyer de ville, en date du 4 avril 1893; le dit morceau de terre mesure comme suit: quarante-quatre pieds sept pouces et sept lignes s'étendant vers la rue Douane puis sur une autre ligne s'étendant vers la rue Dorgenois dix pieds cinq pouces et quatre lignes, puis une autre ligne s'étendant vers la rue Douane quarante-huit pieds onze pouces et six lignes, puis une autre ligne s'étendant parallèle à la rue Canal vingt-sept pieds quatre pouces et sept lignes dans le fond de la propriété appartenant à la succession de Lawless et la propriété de O. H. Schoenhausen

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—I. Pour du comptant;

1° Pour un montant pour payer les frais et charges de la vente dans l'affaire, $9.75 frais de greffiers. $5 frais de copie de l'acte, $3 50 frais de protêt, 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur la somme de cinq mille dollars et sur 8 pour cent d'intérêt par an sur le dit montant à partir du 1er mai 1894.

2° A payer toutes taxes ou hypothèques antérieures ou privilèges qui pourraient exister contre la dite propriété supérieur en rang à l'hypothèque convenue.

3° A payer la somme de $4,000 00 avec 8 pour cent d'intérêt par an du 1er mai 1894 jusqu'au paiement.

II. L'acquéreur assumera le paiement de cette somme de mille dollars ($1,000.00), datée le 1er mai 1894 échéant le 1er mai 1895 avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

Pourvu que, si la propriété se vend pour un montant insuffisant pour payer la dite réclamation entière de Cinq Mille Dollars, qu'alors le paiement du comptant (pour les billets qui sont déjà dûs) et l'acceptation du billet non échu ci-dessus mentionné, soit proportionné au montant de son enchère.

VICTOR MAUBERRET Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23nov—23 30—déc 7 15 21 27

AVIS SPECIAL.

Crescents et autres Bons de Ville de 6 pour cent prolongés. Les détenteurs des Bons de 6 pour cent prolongés de la Ville de la Nouvelle-Orléans, peuvent maintenant les échanger, pour les Bons Constitutionnels de 4 pour cent de la Nouvelle-Orléans, en s'adressant à la Banque Nationale de la Louisiane.

LEON F. JANIN, Caissier.
13 déc 4f

ANT. CASTEL

Annonce à ses amis et au public en général, qu'il a fait l'ouverture de son magasin de faïence et d'articles de ménage,

LUNDI, LE 8 OCTOBRE 1894,

à son nouveau local, encoignure des rues ROYALE ET DUMAINE

Stock complet et des mieux assortis. Prix modérés, commis courtois et empressés. Il saisit cette occasion de remercier le public de son patronage passé, et il espère qu'il le lui continuera à l'avenir. 1er sept—1an

A VENDRE.

Tourteaux de Graines de Coton et Ecales de Graines de Coton.

PUECH & FRERET,
Nouveau Numéro 634 Rue Gravier.
7nov—6m dim mar ven

Magasin du Bon Marché

61......RUE ROYALE......61

F. A. BRUNET

Horloger — Bijoutier — Joaillier

Le plus beau, le plus joli et le plus grand assortiment de Diamants, Montres, Pendules, Argenterie solide et plaquée, ainsi qu'un assortiment complet de Porte-Plumes et objets de valeur, vendus à des prix défiant toute concurrence.
14déc94—1an

Le Restaurant Victor Co., Limited.

Ce restaurant le plus ancien de la ville et le rendez-vous des gourmets, est toujours dirigé par Victor Bero qui s'est adjoint plusieurs amis connaisseurs de bonne chère, qui aideront à faire de cet établissement le modèle du vrai restaurant français.

La cave est fournie des meilleurs crus, l'on y trouve les Bourgognes de $1.50 à $3 la bouteille.

Déjeuner de 11 à 2 heures, 50 cts avec une demi bouteille de vin.

Diner de 5 à 8, $1, avec vin et cognac compris.

Repas à la carte à toutes heures. Cabinet particulier. Spécialité pour banquets à des prix très bas.
28 oct—6m—mar ven

Le 1er décembre 1894.

La Banque Nationale de la Louisiane et la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, agents fiscaux de la New Orleans Traction Company, limité offrent à vendre un montant limité de 1ère hypothèque de 50 ans des bons d'or de cinq pour cent de la New Orleans City and Lake Railroad Company et de 1ère hypothèque de 50 ans des bons d'or de cinq pour cent de la Crescent City Railroad Company. Les coupons de chacun des bons payables semi-annuellement Janvier et Juillet. Le principal et l'intérêt des bons ci-dessus sont payables en or.

R M WALMSLEY. Président de la Banque Nationale de la Louisiane.
ALBERT BALDWIN Président de la Banque Nationale de la Nouvelle Orléans. 2 déc—

Bureau du Board de Liquidation de la Dette de la Ville.—Chambre 5, Hôtel de Ville. Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1894.

Rachat du montant total des bons de la ville de la Nouvelle-Orléans de six pour cent.—Avis est par le présent donné que conformément à la Section No 1 de l'Acte No 58 de la Législature de l'Etat de la Louisiane, session de 1892, la ville de la Nouvelle-Orléans rachètera le 1er janvier 1895 tout ces bons de six pour cent dont la date a été prolongée émis d'après et par l'autorité dudit acte et déc... numériquement comme suit:

$1,000 bons numérotés 1 à 5,935 inclusivement.
$500, bons numérotés 1 à 132 inclusivement.
$100, bons numérotés 1 à 101 inclusivement.
$50, bons numérotés 1 à 476 inclusivement.

Avis est aussi donné que tous les intérêts en les dits bons cesseront sur et après cette date.

R. M. WALMSLEY, Président.
T. WOLFE JR. Secrétaire.
25 sept—au 1er jan

VIN DE CHASSAING
BI-DIGESTIF
Prescrit depuis 30 ans
CONTRE LES AFFECTIONS DES VOIES DIGESTIVES
Paris, 6, Avenue Victoria

La "PHOSPHATINE FALIÈRES" est l'aliment le plus agréable et le plus recommandé pour les enfants dès l'âge de 6 à 7 mois, surtout au moment du sevrage et pendant la période de croissance. *Il facilite la dentition, assure la bonne formation des os, prévient ou arrête les défauts de croissance, empêche la diarrhée si fréquente chez les enfants.*

Paris, 6, Avenue Victoria & Pies.

CONSTIPATION guérie par la vraie POUDRE LAXATIVE DE VICHY du Dr SOULIGOUX. Laxatif sûr, agréable, facile à prendre. PARIS, 6, AVENUE VICTORIA ET Pies

Dépôt à la Nlle-Orléans: J.-L. LYONS & Co, 42-44, Camp et toutes Pharmacies.

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le treizième jour de novembre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir:

Mme Chas M. Moore versus son mari. No 43,100—Div. C.

Sur la motion de Harold W. Newman, Esq., avocat de la plaignante, et sur la production de preuve valable de sa demande et la loi et l'évidence étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré ici le 9 juillet 1894 soit confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Elizabeth A. Springer épouse de Charles M. Moore, et contre le défendeur Charles M. Moore son époux, pour la somme de Onze Cent Sept 50/100 Dollars, avec reconnaissance de son privilège, sous la Loi, sur toutes ses propriétés foncières et personnelles, décrétant une séparation de propriété et dissolvant la communauté d'acquets et de gains existant entre eux. Il est de plus ordonné que la plaignante soit et elle est par la présente autorisée de conduire des affaires en son propre nom et pour son propre compte et de faire et d'accomplir tout acte comme si elle était une femme seule; tous les frais doivent être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 13 novembre 1894.
Jugement signé le 19 novembre 1894.
Signé: F. A MONROE, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ceci mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-et-unième jour de novembre dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent-quatre-vingt quatorze.

Signé: JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
[Sceau]
22 nov—

Succession de J. F. Jawerek.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44 511—Division C—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. F. Jawerek, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
11 déc—11 15 20

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company.)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans), elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet, sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représenté par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le propriétaire pourra exercer en personne ou par procuration. Une majorité des votes données sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour dit, une Nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible après un avis de 10 jours préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré l'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des deux tiers des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jour par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Marti, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James B. Zacharie, W. H. Bofinger avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rolla A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, après que lecture ait été dûment faite.

(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres.
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT. Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 466, folio

Nouvelle-Orléans, Lne, 11 janvier 1893.
(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossée, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public.

THE NEW ORLEANS BEE

(*L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.*)

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per Annum $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.